



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chomage

Question au Gouvernement n° 2045

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le Premier ministre, vous avez declare lundi a Lille que les chiffres du chomage etaient encourageants. Cet optimisme n'est pas partage par tous les gens que, comme mes collegues, je rencontre quotidiennement, dans mes permanences, a la mairie et dans les quartiers.

Ne serait-il pas plus juste de voir dans ce leger recul le resultat de mesures administratives de radiation ? (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) Et ne faut-il pas craindre, derriere tout cela, la mise en oeuvre d'une politique de precarite accrue dans l'emploi, politique baptisee du joli nom de «flexibilite» par M. Gandois, patron des patrons, politique appelee de ses voeux par M. Trichet, gouverneur de la Banque de France qui prone le travail a temps partiel a tout-va, politique voulue par M. le ministre du travail, qui entend assouplir les contrats de travail et meme aider les entreprises a licencier, par la mutualisation des indemnites de licenciement ?

Pendant ce temps, le chomage de longue duree lui, progresse bel et bien: plus 0,4 % en octobre et plus 1,6 % en un an.

M. Jean-Michel Ferrand. Quatorze ans de socialisme, cela ne se rattrape pas facilement !

M. Michel Destot. Incoherence des chiffres, ou politique de precarite accrue de l'emploi ? Que faut-il penser, monsieur le Premier ministre ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Destot, il est trop facile de commenter les statistiques comme vous le faites.

M. Ladislav Poniatski. C'est vrai !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Quand les chiffres du chomage augmentent, vous accusez le Gouvernement,...

M. Ladislav Poniatski. Comportement de charognards !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et quand ils baissent, ce sont eux que vous critiquez ! (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Vous soulignez l'augmentation des emplois a temps partiel, mais vous vous gardez bien de signaler que le nombre de licenciements economiques baisse !

Monsieur Destot, je ne peux vous laisser dire n'importe quoi.

M. Christian Bataille. C'est la faute a l'ANPE !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je ne peux pas laisser dire que le temps partiel est synonyme de precarite. Des societes avancees comme les Pays-Bas ou la Suede...

M. Henri Emmanuelli. C'est different, la-bas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... ont une pratique du temps partiel particulierement developpee. Il y a deux fois plus d'emplois a temps partiel aux Pays-Bas qu'en France.

Quant a la flexibilite, monsieur Destot, au lieu de caricaturer nos propos, vous feriez mieux de dire que nous avons raison d'essayer de favoriser l'embauche. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) Qui, aujourd'hui, peut reprocher au Gouvernement de ne pas tenter tout ce

qui peut encourager l'embauche ? Repondez-moi ! (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. Christian Bataille. Vous essayez, mais ca ne marche pas !

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Monsieur le Premier ministre, vous avez declare lundi a Lille que les chiffres du chomage etaient encourageants. Cet optimisme n'est pas partage par tous les gens que, comme mes collegues, je rencontre quotidiennement, dans mes permanences, a la mairie et dans les quartiers.

Ne serait-il pas plus juste de voir dans ce leger recul le resultat de mesures administratives de radiation ? (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) Et ne faut-il pas craindre, derriere tout cela, la mise en oeuvre d'une politique de precarite accrue dans l'emploi, politique baptisee du joli nom de «flexibilite» par M. Gandois, patron des patrons, politique appelee de ses voeux par M. Trichet, gouverneur de la Banque de France qui prone le travail a temps partiel a tout-va, politique voulue par M. le ministre du travail, qui entend assouplir les contrats de travail et meme aider les entreprises a licencier, par la mutualisation des indemnites de licenciement ?

Pendant ce temps, le chomage de longue duree lui, progresse bel et bien: plus 0,4 % en octobre et plus 1,6 % en un an.

M. Jean-Michel Ferrand. Quatorze ans de socialisme, cela ne se rattrape pas facilement !

M. Michel Destot. Incoherence des chiffres, ou politique de precarite accrue de l'emploi ? Que faut-il penser, monsieur le Premier ministre ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Destot, il est trop facile de commenter les statistiques comme vous le faites.

M. Ladislav Poniatski. C'est vrai !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Quand les chiffres du chomage augmentent, vous accusez le Gouvernement,...

M. Ladislav Poniatski. Comportement de charognards !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... et quand ils baissent, ce sont eux que vous critiquez ! (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Vous soulignez l'augmentation des emplois a temps partiel, mais vous vous gardez bien de signaler que le nombre de licenciements economiques baisse !

Monsieur Destot, je ne peux vous laisser dire n'importe quoi.

M. Christian Bataille. C'est la faute a l'ANPE !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Je ne peux pas laisser dire que le temps partiel est synonyme de precarite. Des societes avancees comme les Pays-Bas ou la Suede...

M. Henri Emmanuelli. C'est different, la-bas !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... ont une pratique du temps partiel particulierement developpee. Il y a deux fois plus d'emplois a temps partiel aux Pays-Bas qu'en France.

Quant a la flexibilite, monsieur Destot, au lieu de caricaturer nos propos, vous feriez mieux de dire que nous avons raison d'essayer de favoriser l'embauche. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) Qui, aujourd'hui, peut reprocher au Gouvernement de ne pas tenter tout ce qui peut encourager l'embauche ? Repondez-moi ! (Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. Christian Bataille. Vous essayez, mais ca ne marche pas !

Données clés

Auteur : [M. Destot Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2045

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1996, page 7955

Réponse publiée le : 5 décembre 1996, page 7955

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 décembre 1996